

Milly-la-Forêt, le 08 mars 2023

**CONVOCATION ELECTRONIQUE
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance ordinaire

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes convoqués au Conseil Communautaire qui se déroulera le :

Mardi 21 mars 2023 à 18h30
Au siège de la Communauté de Communes des 2 Vallées
23, Rue de la Chapelle Saint-Blaise
91490 Milly-la-Forêt

Si vous êtes dans l'impossibilité de participer à cette séance, je vous invite à vous rapprocher de l'un des délégués suppléants représentant votre collectivité pour siéger au conseil ou bien formaliser un pouvoir.

Suite à l'arrêté préfectoral n° 2015/PREF/DRCL-119 du 19 février 2015, la répartition des sièges au sein du Conseil communautaire ainsi que les règles en matière de représentation ayant évolué, je vous demande de bien vouloir porter attention aux règles suivantes :

- Conformément à l'article L. 5211-6 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsqu'une commune ne dispose que d'un seul conseiller communautaire, le conseiller communautaire suppléant peut participer avec voix délibérative aux réunions de l'organe délibérant en cas d'absence du conseiller titulaire dès lors que ce dernier en a avisé le Président.
- Lorsqu'une commune de moins de 1 000 habitants n'a qu'un seul conseiller communautaire, ce qui est le cas au sein de la CC2V, le conseiller communautaire est, sauf démission, le premier dans l'ordre du tableau, à savoir le maire, et le suppléant est le suivant dans l'ordre du tableau, à savoir le premier adjoint.

Ordre du jour :

- 1 – Budget principal M14 : compte administratif et compte de gestion 2022
- 2 – Budget annexe de l'eau M49 : comptes administratif et de gestion 2022
- 3 – Budget annexe de l'eau M49 : régie de Boigneville - comptes administratif de gestion 2022
- 4 – Budget annexe de l'assainissement M49 : comptes administratif et de gestion 2022
- 5 – Budget annexe de l'assainissement M49 : Mondeville – comptes administratif et de gestion 2022
- 6 – Budget annexe de la zone d'activités du chenet : comptes administratif et de gestion 2022
- 7 – ROB
- 8 – Groupement de commande concernant le marché de restauration scolaire
- 9 – Désignation de délégués auprès du SEMEA pour la commune de Soisy-sur-Ecole (2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant)

Le Président,

A blue circular official seal of the Communauté de Communes des 2 Vallées is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink. The signature is fluid and appears to read 'Pascal Simonnot'.

Pascal SIMONNOT

Transmise aux Communes membres pour affichage le 08/03/2023

Et affichée le